



# ASSURANCE RESPONSABILITÉ LIÉE À LA POLLUTION PROVENANT D'UN CHANTIER

CONÇUE POUR LES ENTREPRISES ET LES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION

Le déversement de polluants, qu'il soit soudain et accidentel ou qu'il survienne graduellement, peut causer des dommages importants à l'environnement et à la collectivité, tout comme il peut porter atteinte à votre projet et à votre réputation et affecter vos finances.

C'est pourquoi Northbridge Assurance offre une police d'assurance responsabilité liée à la pollution précisément pour les entreprises et les entrepreneurs du secteur de la construction, et ce, peu importe leur taille.

Notre protection s'étend au-delà de la couverture offerte par les polices standards d'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises, lesquelles excluent généralement tout dommage à l'environnement. Elle peut aider à vous protéger contre des dépenses coûteuses.

Cette police répond également aux nouvelles exigences du Comité canadien des documents de construction (CCDC) en matière d'assurance pour les entreprises et les entrepreneurs en construction.

De plus, avec le remboursement des interventions d'urgence et l'accès à des experts qualifiés en cas d'incident, nous sommes là pour vous aider lorsque des mesures rapides et critiques doivent être prises pour limiter au minimum les dommages à l'environnement.

## À qui s'adresse cette assurance?

- Menuisiers
- Entrepreneurs en communications
- Entrepreneurs en allées et trottoirs
- Installateurs de cloisons sèches et peintres en bâtiment
- Entrepreneurs-électriciens
- Entrepreneurs en excavation et en nivellement
- Entrepreneurs en revêtement extérieur (fenêtres, portes, auvents et parements)
- Entrepreneurs en clôtures et en terrasses
- Entrepreneurs généraux
- Entrepreneurs en infrastructures
- Entrepreneurs en éléments métalliques
- Entrepreneurs en aménagement paysager
- Entrepreneurs en maçonnerie et en ouvrages de pierres
- Entrepreneurs en mécanique
- Entrepreneurs en plomberie
- Entrepreneurs en gestion de projets de construction
- Entrepreneurs en fosses septiques
- Entrepreneurs en construction d'aqueducs, d'égouts et de conduits

## Questions à vous poser :

- Travaillez-vous régulièrement sur des projets avec des peintures, des huiles et des solvants?
- Entrez-vous des carburants, des substances chimiques brutes et d'autres matières inflammables sur vos chantiers?
- Votre travail pourrait-il avoir des répercussions sur des réservoirs de stockage, souterrains ou non, qui contiennent des polluants potentiels?

## POINTS SAILLANTS DE LA GARANTIE\*

Nous avons conçu notre solution pour couvrir les frais que vous devez payer en raison d'une atteinte à l'environnement qui provient de votre chantier ou de vos biens et qui a un effet sur les biens de vos voisins.

GARANTIE / CARACTÉRISTIQUE	DESCRIPTION
<b>Garanties visant les pertes subies par l'assuré</b>	
Frais liés à une intervention d'urgence	Frais que vous engagez pour nettoyer d'urgence les substances polluantes et éviter tout dommage subséquent.
Frais de nettoyage	Frais que vous engagez pour le nettoyage après un déversement, y compris les frais de restauration, dans la mesure requise pour satisfaire aux normes environnementales.
Frais pour dommages corporels ou matériels	Dommages-intérêts compensatoires que vous êtes tenu par la loi de payer à la suite d'un jugement, d'une décision ou d'un règlement en raison d'une atteinte à l'environnement.
Frais de réclamation	Les frais de réclamation (notamment les frais de défense et autres frais visés par des garanties subsidiaires) sont compris dans le montant de garantie, sauf au Québec, où ils sont en sus de ce montant.
Délaissement illicite	Couvre les dommages liés au délaissement illicite ou non autorisé de polluants sur votre propriété ou sur un chantier dont vous n'êtes pas propriétaire.
Options de garantie flexibles	Montants de garantie standards allant jusqu'à 5 000 000 \$ pour couvrir la plupart des contrats; avec montants supérieurs et diverses franchises offerts en option.

\* Garantie offerte seulement avec les polices dont l'établissement de commerce est au Canada.

## RESPONSABILITÉ LIÉE À LA POLLUTION EN COURS DE TRANSPORT

Les atteintes à l'environnement ne se produisent pas que sur les lieux qui vous appartiennent et sur vos chantiers. Chaque fois que des matériaux, de l'équipement ou des déchets sont déplacés, il est possible que des polluants soient déversés dans l'environnement.

Offerte comme garantie facultative avec l'assurance responsabilité liée à la pollution provenant d'un chantier, l'assurance responsabilité liée à la pollution en cours de transport couvre les incidents de pollution qui surviennent durant le chargement ou le déchargement de produits ou de matériaux qui sont transportés, expédiés ou livrés par vous ou en votre nom. Elle s'applique lorsque ces activités ne sont pas couvertes par votre assurance en première ligne en responsabilité civile automobile, maritime, liée aux chemins de fer ou liée à l'aviation.

### À qui s'adresse cette assurance?

- Entreprises qui déplacent de l'équipement ou des matériaux entre des situations
- Entreprises qui transportent de l'équipement ou des déchets
- Entreprises qui font appel à d'autres pour l'enlèvement d'équipement ou de déchets

## POURQUOI CHOISIR NORTHBRIDGE ASSURANCE?

- Garanties flexibles, pour les situations dont vous êtes propriétaire ou locataire.
- **Cette police répond aux nouvelles exigences du Comité canadien des documents de construction (CCDC) en matière d'assurance.**
- Guichet unique pour tous vos besoins d'assurance des entreprises, automobile, environnementale et umbrella.
- La Corporation financière Northbridge est une société de Fairfax, qui s'est fait attribuer les notes « A », « A » et « A3 » par les agences de notation A.M. Best, Standard & Poor's et Moody's, respectivement.
- Nos experts en sinistres spécialisés en assurance des entreprises offrent leur soutien jour et nuit. Ils comprennent les enjeux liés aux atteintes à l'environnement et entretiennent des relations avec des experts en réhabilitation qui peuvent rapidement vous soutenir en cas d'incident.

---

## PLUS QU'UNE SIMPLE POLICE D'ASSURANCE

Nous avons intégré l'Assistance Gestion du risque\*\* dans toutes nos polices contre la pollution. Ce service vous procure une tranquillité d'esprit accrue grâce à un accès téléphonique illimité à notre équipe de spécialistes en prévention, qui répondront à vos questions et vous fourniront des conseils de prévention dans divers domaines, y compris en matière de responsabilité civile des entrepreneurs.

---

## EXEMPLES DE RÉCLAMATIONS

### Travaux impliquant un réservoir | 300 000 \$

Un entrepreneur a été embauché pour effectuer des travaux sur un chantier. Il y a apporté des produits chimiques pour nettoyer un réservoir d'essence souterrain; ces produits sont gardés sur le chantier dans un grand réservoir mobile. L'entrepreneur a accidentellement endommagé le réservoir, ce qui a provoqué le déversement du contenu et son infiltration dans le sol et sous l'entrée du chantier. La décontamination a nécessité que l'on enlève l'entrée et que l'on réhabilite le sol contaminé, le tout coûtant 300 000 \$. L'assurance responsabilité civile des entreprises comportait une exclusion relative aux frais de nettoyage des polluants, donc les dommages n'étaient pas couverts. Le nettoyage et les dommages matériels étaient toutefois couverts par la police d'assurance responsabilité liée à la pollution provenant d'un chantier souscrite par l'entrepreneur, mais en sus de la franchise de 5 000 \$.

### Nettoyage de moisissures | 350 000 \$

Un entrepreneur général a été embauché pour le projet de rénovation d'un bâtiment commercial. Après que la proposition d'assurance des chantiers a été dûment remplie et acceptée, une conduite d'eau a été endommagée accidentellement à l'intérieur d'un mur; une fuite lente s'en est suivie, coulant pendant plusieurs semaines avant d'être remarquée et causant la formation d'une grande quantité de moisissures. Les frais de nettoyage, qui totalisaient plus de 350 000 \$, n'étaient pas couverts par la police de responsabilité civile des entreprises de l'entrepreneur. Celui-ci a dû assumer tous les frais de nettoyage, n'ayant aucune protection supplémentaire en assurance de la responsabilité contre l'atteinte à l'environnement.

### Déversement de déchets en cours de transport | 3 000 000 \$

Les services d'une entreprise ont été retenus pour enlever les débris d'un chantier de construction, y compris plusieurs vieux barils contenant des déchets chimiques. Lors du déchargement des barils sur les lieux de l'assuré, plusieurs d'entre eux sont tombés ce qui a provoqué l'infiltration des produits chimiques dans le sol et la contamination des eaux souterraines; un spécialiste a dû être appelé pour aider à la réhabilitation du sol et des eaux. Les frais totalisaient plus de 3 000 000 \$. Les assureurs de la responsabilité civile automobile et de la responsabilité civile des entreprises ont nié couverture puisque les dommages touchaient les lieux de l'assuré et non un tiers. Le montant de garantie modeste offert au titre de la police d'assurance des biens des entreprises pour le nettoyage de la pollution ne pouvait pas s'appliquer non plus, puisque la cause des dommages était exclue (déversement). L'entreprise a dû assumer elle-même tous les frais.

## QUI SOMMES-NOUS?

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. En collaboration étroite avec nos courtiers partenaires, et en nous appuyant sur notre expertise sectorielle approfondie, nous aidons les entreprises à exercer leurs activités de façon plus sécuritaire afin qu'elles puissent se concentrer sur les occasions à saisir plutôt que sur les risques.

Pour en savoir plus, visitez le [www.northbridgeassurance.ca](http://www.northbridgeassurance.ca)